



OBSERVATOIRE  
MÉTROPOLITAIN  
DES SOLIDARITÉS

DÉCEMBRE 2021



## **Portrait de territoire**

**Conférence territoriale des maires  
Villeurbanne**



PORTRAIT DE TERRITOIRE  
**SOMMAIRE**

Attractivité du territoire	p. 3
Situation sociale et état de santé	p. 5
Diversité de l'habitat, des équipements et des services de proximité	p. 7
Accompagnement social et médico-social par la Métropole de Lyon	p. 11
Définitions et acronymes	p. 14
Sources utilisées	p. 15

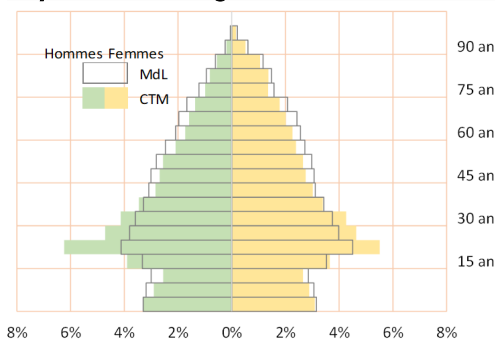
### La population 2018



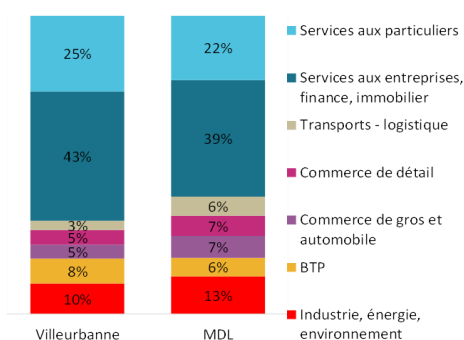
# ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- ◆ Une dynamique démographique portée par le solde naturel
- ◆ Les services aux entreprises, moteurs de la dynamique de l'emploi
- ◆ Les prix de l'immobilier parmi les plus élevés de la métropole lyonnaise
- ◆ Une attractivité forte liée aux nombreux emplois et à la présence du pôle universitaire
- ◆ Une offre d'hébergement touristique insuffisante
- ◆ Un réseau dense de transports collectifs

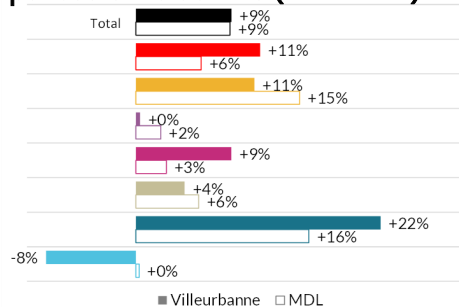
Pyramide des âges 2018 (1)



Emplois salariés privés par secteur en 2020 (2)



Evolution des emplois salariés privés par secteur d'activité (2015-2020) (2)



**Sources**

Le numéro entre parenthèse renvoi à la source détaillée en fin du document

**Vocabulaire**

Les termes et sigles sont détaillés en fin du document

## Une dynamique démographique portée par le solde naturel

Avec 150 660 habitants en 2018, Villeurbanne est la 4<sup>e</sup> force démographique de la région Auvergne-Rhône-Alpes derrière Lyon, Saint-Etienne et Grenoble.

La commune accueille 11% de la population totale de la métropole lyonnaise.

Elle fait partie, avec la CTM Lônes et Coteaux du Rhône, des territoires où la croissance de la population a été la moins forte ces dernières années.

Entre 2013 et 2018, Villeurbanne a gagné en moyenne 690 habitants chaque année, soit une hausse moyenne annuelle (+0,5%) en deçà de la moyenne métropolitaine (+0,7%).

Le gain net en population du territoire est intégralement lié à un solde naturel largement excédentaire (+0,9%) ayant permis de faire plus que compenser un solde migratoire apparent fortement déficitaire (-0,7%/an).

## Un pôle d'emplois majeur, porté par les services

Le tissu économique de Villeurbanne s'appuie fortement sur les activités de services. Plus de quatre emplois sur dix de la commune relèvent des services aux entreprises et un emploi sur quatre relève des services aux particuliers. L'économie locale est ainsi la plus servicielle de la métropole lyonnaise derrière Lyon, mais

loin devant toutes les autres CTM.

Avec 52 000 emplois salariés privés, Villeurbanne représente 9% de l'emploi salarié privé de la métropole de Lyon.

Villeurbanne compte par ailleurs 14 900 postes salariés publics soit 10% des postes publics de la métropole lyonnaise.

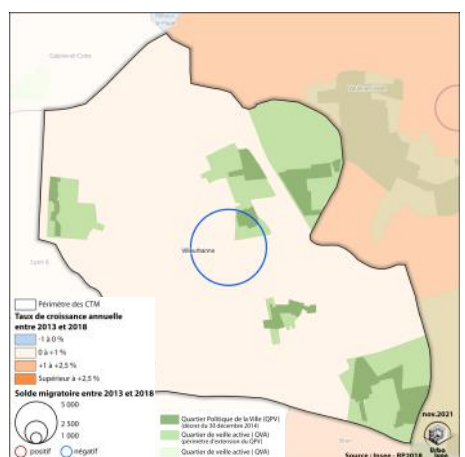
Entre 2015 et 2020, l'emploi salarié privé a progressé à un rythme comparable à la moyenne métropolitaine (+9%), soit 4 200 emplois supplémentaires en cinq ans.

L'emploi a baissé dans l'industrie et a stagné dans le transport-logistique. Il a progressé dans tous les autres secteurs.

## Les prix de l'immobilier parmi les plus élevés des CTM

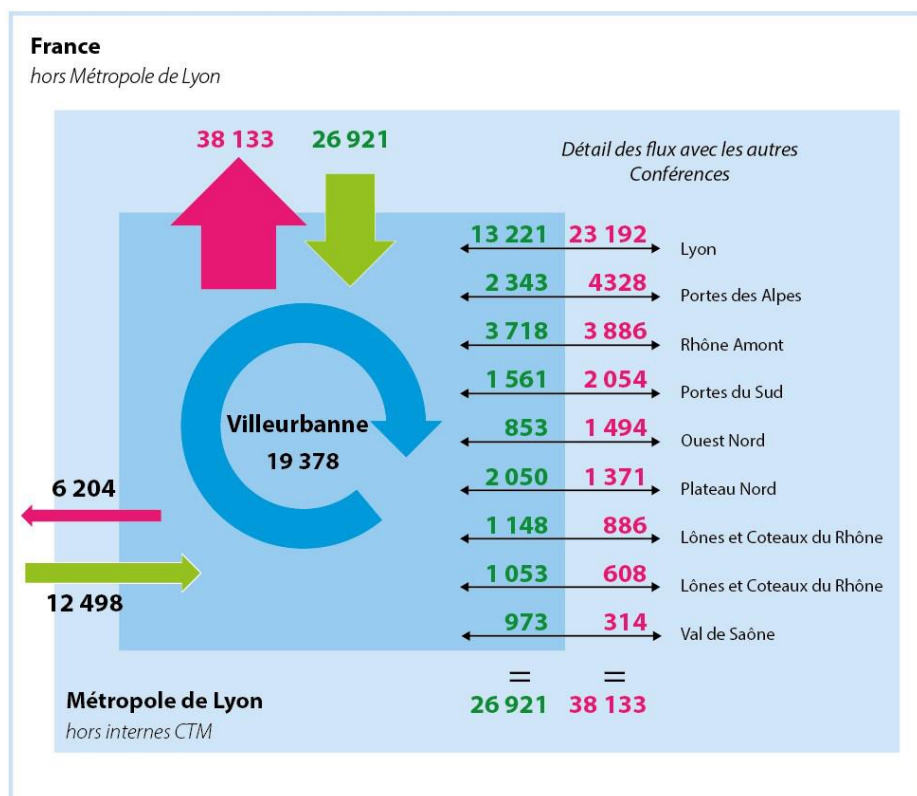
Villeurbanne (3 200 €/m<sup>2</sup> dans l'ancien) occupe avec le Val d'Yzeron (3 220 €/m<sup>2</sup>), la deuxième place dans le classement des CTM où le prix de l'immobilier est le plus

Evolution de la population et solde migratoire apparent (2013-2018) (1)



	Villeurbanne	Métropole de Lyon
Dynamique démographique	Population en 2018 (1)	1 398 892
	Tx de croissance annuel moyen 2013-2018 (1)	+0,9%
	Solde naturel 2013-2018 (%) (1)	+1,2%
	Solde migratoire apparent 2013-2018 (%) (1)	-0,7%
Dynamiques éco.	Emplois salariés privés en 2020 (2)	598 916
	Evo. emplois salariés privés sur 5 ans 2015/20 (2)	+8,6%
	Postes salariés publics en 2018 (29)	150 361
	Part de postes salariés publics en 2018 (29)	20,6%
	Nombre d'entreprises en 2020 (6)	141 103
	Tx de création d'entreprises en 2020 (6)	20%
Nature	Tx d'artificialisation en 2020 (5)	60%
	Evo. du tx d'artificialisation 2010-2020 (en pts) (5)	1,1
Ensgt sup. et tourisme	Etudiants en 2020 (au lieu d'enseignement) (7)	183 630
	Etudiants pour 1 000 hab. en 2020 (7)	131
	Nb. d'hôtels en 2021 (23)	214
	Nb. de chambres d'hôtel en 2021 (23)	14 345
Foncier et immo.	Tx de construction 10 ans entre 2010/20 (1ter) (8)	8%
	Prix/m <sup>2</sup> des logements collectifs anciens en 2019 (9)	3 556
	Prix/m <sup>2</sup> des logements collectifs anciens de type T3 en 2018 (9)	3 108
	Evolution par an du prix au m <sup>2</sup> des logements collectifs anciens de type T3 (2014-2018) (9)	+2,9%
Déplacements	Nb. total de km de voies cyclables en 2021 (11)	1 098
	Dont réseau structurant en 2021 (11)	540
	Population desservie par les TC en 2015 (11)	98%

## Migrations domicile-travail en 2018 <sup>(1)</sup>



cher, loin derrière Lyon qui avec un prix moyen de 4 320 €/m<sup>2</sup> bat un nouveau record. L'évolution des prix en cinq ans des appartements de type T3 est de +1,7%/an à Villeurbanne et de +2,9% en métropole lyonnaise. La hausse atteint un record à Lyon de +4,7%/an.

## Un pôle universitaire majeur

En 2021, les établissements de l'enseignement supérieur de Villeurbanne dont le campus universitaire de la Doua, ont accueilli 28 700 étudiants, soit 190 étudiants pour 1 000 habitants, contre une moyenne métropolitaine de 131.

## Un pôle d'emploi attractif pour les actifs lyonnais et ceux venant de l'extérieur de la métropole de Lyon

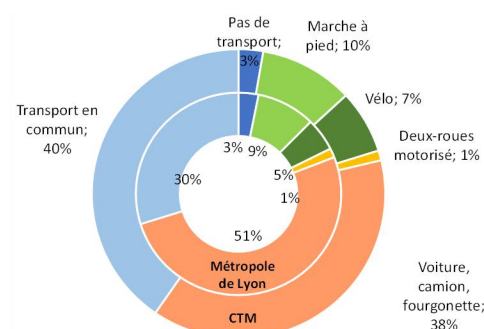
Parmi les 39 500 actifs qui viennent travailler à Villeurbanne, 13 200 sont Lyonnais et 12 500 résident à l'extérieur de la métropole de Lyon.

Dans le sens inverse, sur les 63 700 actifs occupés villeurbannais, 44 000 quittent quotidiennement la commune pour le travail. Au sein de la métropole lyonnaise, Lyon est la première destination. Elle accueille 23 200 actifs villeurbannais chaque jour, soit 36% des actifs villeurbannais. Les CTM mitoyennes de Porte des Alpes et Rhône Amont sont la deuxième destination des actifs villeurbannais.

## 40% des déplacements pour le travail en transport en commun

La voiture ne représente qu'un tiers des déplacements pour aller au travail. 40% se font en bus ou en métro. 13 000 déplacements se font vers des CTM périphériques, soit autant que pour aller à Lyon, ou rester à Villeurbanne.

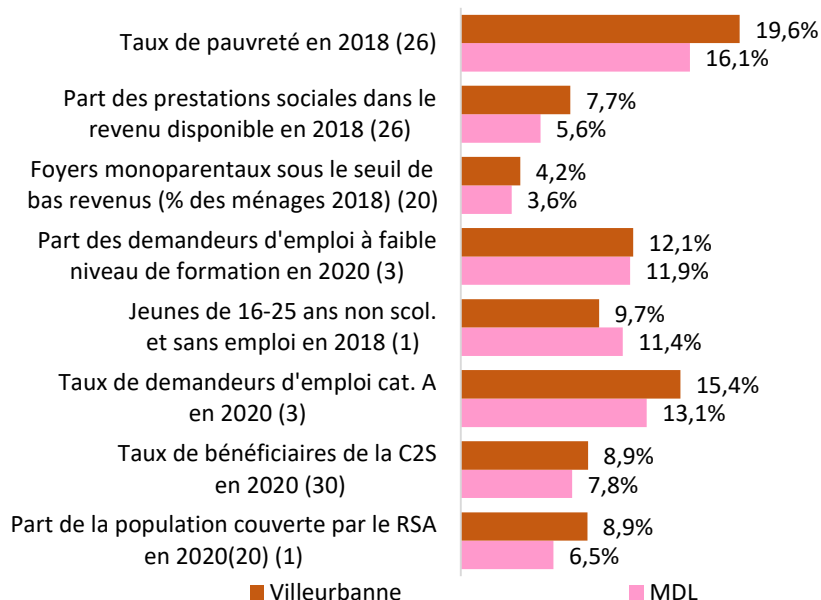
## Les modes de déplacements principaux pour aller au travail en 2018 <sup>(1)</sup>



# SITUATION SOCIALE ET ÉTAT DE SANTÉ

- ◆ Un niveau de vie faible en dépit d'une amélioration
- ◆ Une précarité sur le front du chômage comparable à la moyenne métropolitaine
- ◆ Une surreprésentation des personnes vivant seules
- ◆ Un territoire relativement jeune
- ◆ Un état de santé de la population proche de la moyenne métropolitaine

## Principaux indicateurs de la situation



## Un niveau de vie faible malgré une amélioration

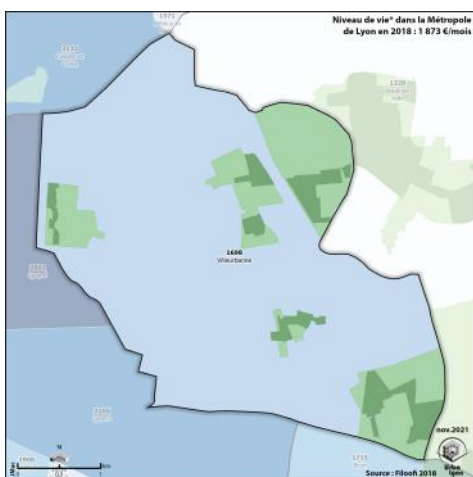
Villeurbanne se classe au dixième rang des communes de la métropole lyonnaise où le niveau de revenu est le plus faible et où le taux de pauvreté est le plus élevé.

Le revenu médian est de 1 698€ par mois, soit 176€ de moins que la moyenne métropolitaine. La pauvreté touche 20% de la population villeurbannaise (contre 16% dans la métropole de Lyon).

Les Quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) constituent des poches importantes de pauvreté. Dans ces quartiers, le revenu médian ne dépasse pas 1 300€ par mois. C'est 400€ de moins que dans l'ensemble de la commune. Dans le quartier des Biers Nord, plus de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté.

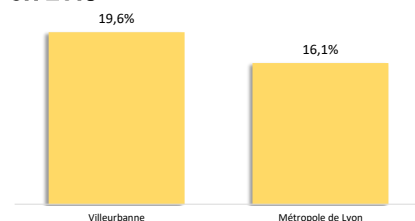
Entre 2013 et 2018, le revenu a progressé au même rythme qu'à l'échelle de la métropole lyonnaise (+4%).

## Niveau de vie en 2018 (26)



Niveau de vie\* dans la Métropole de Lyon en 2018 : 1 873 €/mois

## Taux de pauvreté au seuil de 60% en 2018 (26)

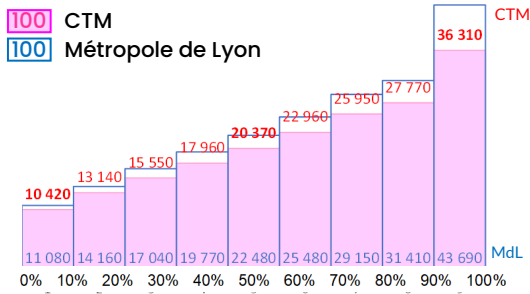


## Un profil des demandeurs d'emploi globalement proche de la moyenne métropolitaine

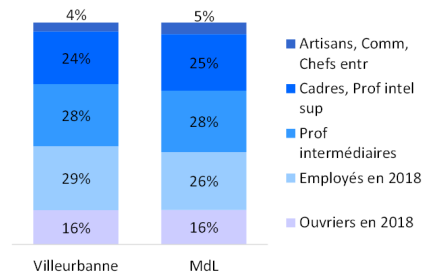
12% des demandeurs d'emploi ont un faible niveau de formation (inférieur à un CAP-BEP), une part identique à la moyenne métropolitaine.

La part des jeunes non insérés parmi les moins de 25 ans sortis du système scolaire est de 10% dans la commune (11% en métropole lyonnaise).

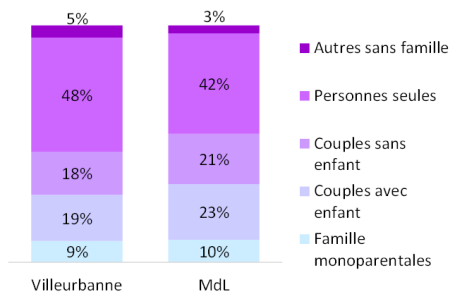
## Distribution des revenus 2018 (26)



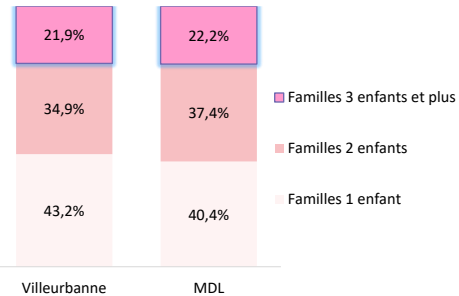
## CSP des actifs en 2018 (1)



## Typologie des ménages en 2018 (1)



## Familles nombreuses 2018 (1)



## Une surreprésentation des personnes seules

Près de la moitié des ménages (48%) de la commune est constituée de personnes vivant seules. Une part bien supérieure à la moyenne métropolitaine (42%). Cette situation s'explique en partie par la forte présence d'étudiants sur la commune.

Par conséquent les familles sont, elles, un peu moins représentées. Elles composent 47% des ménages villeurbannais mais 55% des ménages métropolitains. Cette relative sous-représentation touche toutes les formes familiales, couples avec ou sans enfant(s).

Parmi les familles avec enfant(s), plus d'un cinquième (21,9%) est constitué de familles nombreuses (trois enfants et plus) et plus d'un tiers est constitué de familles avec deux enfants (34,9%).

## Un niveau de qualification proche de la moyenne métropolitaine

Un quart des actifs de la commune relève de la catégorie des cadres et 28% appartiennent à celle des professions intermédiaires, des parts comparables à la moyenne métropolitaine.

La catégorie des employés (29%) est, elle, un peu plus représentée qu'en métropole de Lyon qui affiche une part de 26%.

## 9% de la population habite un QPV

13 560 Villeurbannais vivent dans un QPV, soit 9% de la population locale. Cette part est de 11% à l'échelle de l'ensemble de la métropole lyonnaise.

	Villeurbanne	Métropole de Lyon	
Contexte socio démographique	Taille moyenne des ménages en 2018 (1)	2,0	2,1
	Part de la population résidant dans un quartier politique de la ville en 2018 (QPV) (1)	9%	11%
	Tx de couverture de la population par la CAF 2020	66%	58%
	Part des mineurs dans la population en 2018 (1)	20%	22%
	Evo. 2013-2018 (part des mineurs en points) (1)	-0,4	+0,1
	Tx de natalité en 2018 (1) (21)	16,4	14,6
Insertion et emploi	Demandeurs d'emploi ABC en 2020 (3)	17 245	134 669
	Part de demandeurs d'emploi ABC très longue durée en 2020 (3)	24%	25%
	Tx d'évolution des demandeurs d'emploi ABC (2015-2020) (3)	9%	9%
	Tx de demandeurs d'emploi en 2020 (cat. A) dans la population active (3)(1)	15%	13%
Dépendance et handicap	Indice de vieillissement 2018 (1)	55	64
	Part des 75 et plus en 2018 (1)	7,0%	8,1%
	Part de personnes seules parmi 75 ans et + en 2018 (1)	45%	57%
Santé	Tx de mortalité prématurée (avant 65 ans) 2012-2016 pour 100 000 habitants (27)	182	173
	Tx de mortalité par maladies cardio-vasculaires pour 100 000 habitants 2012-2016 (27)	170	170
	Patients sous traitement psychotrope en 2019 nb. pour 100 000 hab. (24)	10 582	10 523
	Patients sous traitement antidiabétique (y compris insuline) en 2019 - nb pour 100 000 hab. (24)	5 219	4 792
	Part des femmes ayant réalisé une mammographie organisée en 2019 (55-74 ans) (24)	41	42
Sport	Nb. de licences sportives rapporté à la population 2018 (1)(25)	22%	14%
Educ.	Tx de réussite au brevet des collèges juin 2020 (18)	85%	87%
	Tx de retard à l'entrée en 6 <sup>e</sup> à la rentrée 2020 (18)	9%	7%

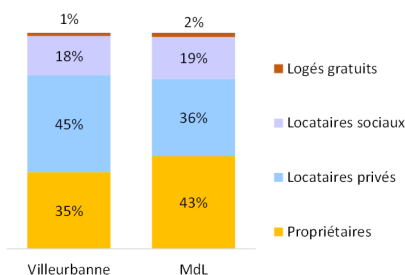


PORTRAIT DE TERRITOIRE

# DIVERSITÉ DE L'HABITAT, DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES DE PROXIMITÉ

- ◆ Plus de locataires du secteur privé et moins de propriétaires
- ◆ Les logements de petite taille, fortement représentés
- ◆ Un territoire moins doté en structures d'accueil pour personnes âgées
- ◆ Une faible densité en médecine générale
- ◆ Un taux d'équipements sportifs légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine
- ◆ Un pôle universitaire majeur

Statut d'occupation des résidences principales en 2018 <sup>(1)</sup>



## Plus de locataires du secteur privé et moins de propriétaires

Le parc de logements villeurbannais est dominé par le secteur locatif privé qui accueille 45% des ménages, soit 9 points de plus qu'en métropole de Lyon (36%).

Le parc en propriété occupante est lui sous-représenté. 35% des résidences principales de la commune sont occupés par leur propriétaires contre une moyenne métropolitaine de 43%.

## Un parc social plus développé qu'en métropole de Lyon

D'après l'inventaire SRU, en 2020, Villeurbanne compte 21 770 logements locatifs sociaux, soit 29% des résidences principales, contre une moyenne métropolitaine de 26%.

Comparativement aux autres territoires, la commune se classe au 4<sup>e</sup> rang des CTM où la part du parc social est la plus élevée, derrière Portes du Sud, Rhône Amont et Plateau Nord.

## Des logements de petite taille

À l'image des pôles urbains, Villeurbanne se distingue par un parc dominé par des logements de petite taille mieux adaptés aux jeunes actifs, aux étudiants et aux ménages de petite taille.

La part de résidences principales est pour 40% constitué de logements de type T1 ou

T2, soit 11 points de plus qu'en métropole lyonnaise (29%).

A l'inverse, les grands logements (5 pièces ou plus), dont la part dans l'ensemble des résidences principales atteint 10%, sont, proportionnellement deux fois moins nombreux qu'en métropole de Lyon (20%).

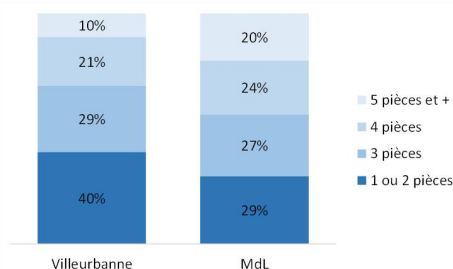
## Une densité médicale et une offre en structures d'accueil pour personnes âgées faibles

Villeurbanne compte 84 médecins généralistes pour 100 000 habitants. Cette densité est bien en deçà de celle observée dans l'ensemble de la métropole lyonnaise où l'on comptabilise 105 omnipraticiens pour 100 000 habitants.

Le maillage du territoire en infirmiers libéraux (113 pour 100 000 habitants) est également moins important qu'en métropole lyonnaise qui affiche une densité de 139.

L'offre d'accueil en Ehpad est de 55 places pour 1 000 personnes âgées de 80 ans et plus à Villeurbanne. Cette densité atteint le double en métropole de Lyon (113).

Typologie des résidences principales en 2018 <sup>(1)</sup>



		Villeurbanne	Métropole de Lyon
Habitat	Nb de pièces par résidence principale en 2018 (1)	2,9	3,2
	Part des maisons parmi les logements en 2018 (1)	5%	17%
	Nb de logements sociaux SRU en 2020 (13)	21 770	168 413
	Tx de logements sociaux SRU en 2020 (13)	28,6%	25,5%
	Pression de la demande de logement social 2020	8,8	9,5
Enfance et famille	Enfants scolarisés de 2 ans, rentrée 2020 (18)	412	2 133
	Nb de places chez les assistantes maternelles en 2019 (22)	3 436	28 972
	Nb de places en crèches en 2019 (22)	1 207	15 260
	Nb de places en structures collectives (EAJE) pour 100 enfants de moins de 3 ans (22) (1)	20	28
Insertion et emploi	Nb de SIAE par commune en 2018 (14)	7	56
Dépendance et handicap	Nb de places en EHPAD pour 1 000 personnes âgées 80 ans et + en 2019 (1) (15)	55	113
	Nombre de places en établissement pour 1000 enfants en situation de handicap en 2021 (1) (15)	5,0	5,1
	Nombre de places en établissement pour 1000 adultes en situation de handicap en 2020 (1) (22)	2,9	4,5
Santé	Nb de médecins généralistes pour 100 000 habitants en 2019 (1bis)(31)	84	105
	Nb d'infirmiers libéraux pour 100 000 habitants (1bis)(16)	135	139
Sport et loisirs	Nb d'équipements sportifs en 2021 (1) (17)	288	3 252
	Nb de clubs sportifs en 2018 (6)	218	2 023
Educ.	Nb de collèges publics en 2020 (18)	8	80
	Nb de collégiens, rentrée 2019 (18)	4 921	46 975

### Petite enfance : avec trois modes de garde complémentaires, l'offre en accueil est supérieure à la moyenne métropolitaine

Le territoire dispose d'une capacité totale en crèches de 1 200 places (donnant un taux de seulement 20 places pour 100 enfants). Mais si l'on ajoute les enfants scolarisés de deux ans, on obtient un ratio théorique d'une place pour quatre enfants de moins de 3 ans dans des structures collectives.

À cela s'ajoute la capacité d'accueil des assistantes maternelles qui s'élève à 3 400 places. Ainsi la CTM a une forte offre d'accueil du jeune enfant.

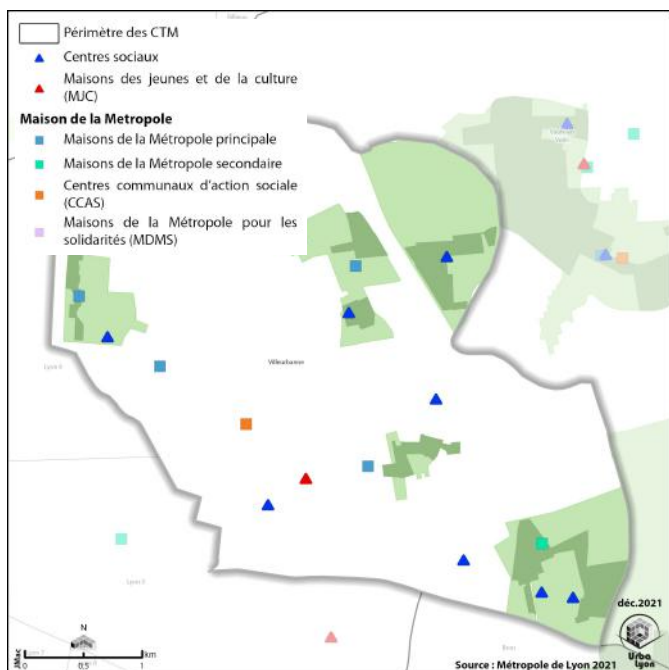
### Un taux d'équipements sportifs légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine, un taux de licenciés comparable à la moyenne métropolitaine

Avec 288 équipements sportifs et 218 clubs soit 10% des clubs de la métropole de Lyon, Villeurbanne affiche une activité sportive développée.

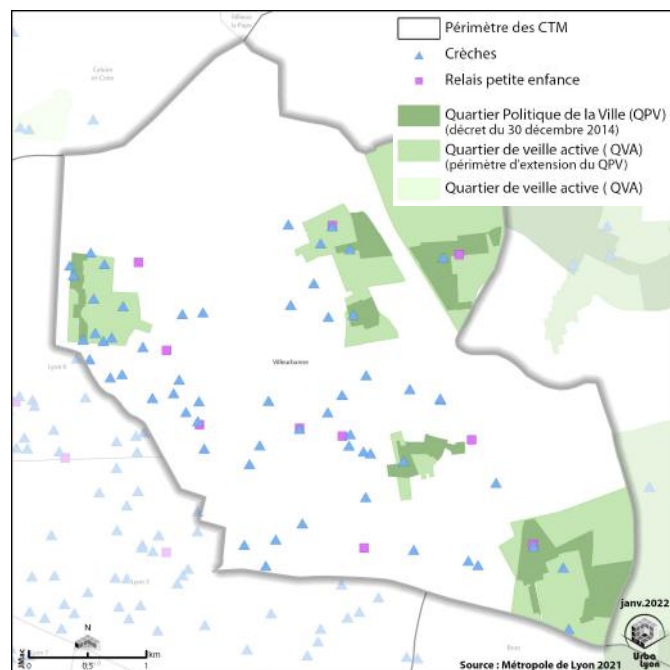
### Une offre médicale dans la moyenne métropolitaine

Proportionnellement à sa population le nombre de médecin généraliste par habitant est en dessous de la moyenne métropolitaine. L'offre de soins infirmier est au niveau de la moyenne métropolitaine.

### Les services de proximité à vocation sociale

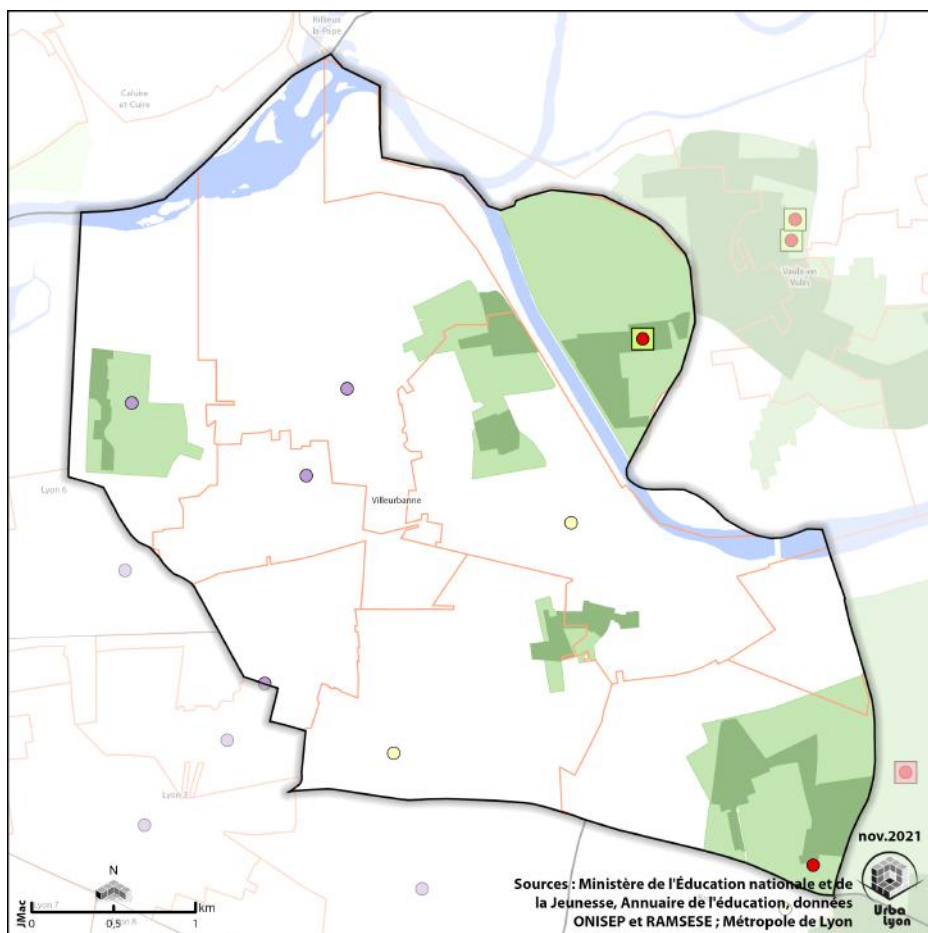


### Les équipements de la petite enfance



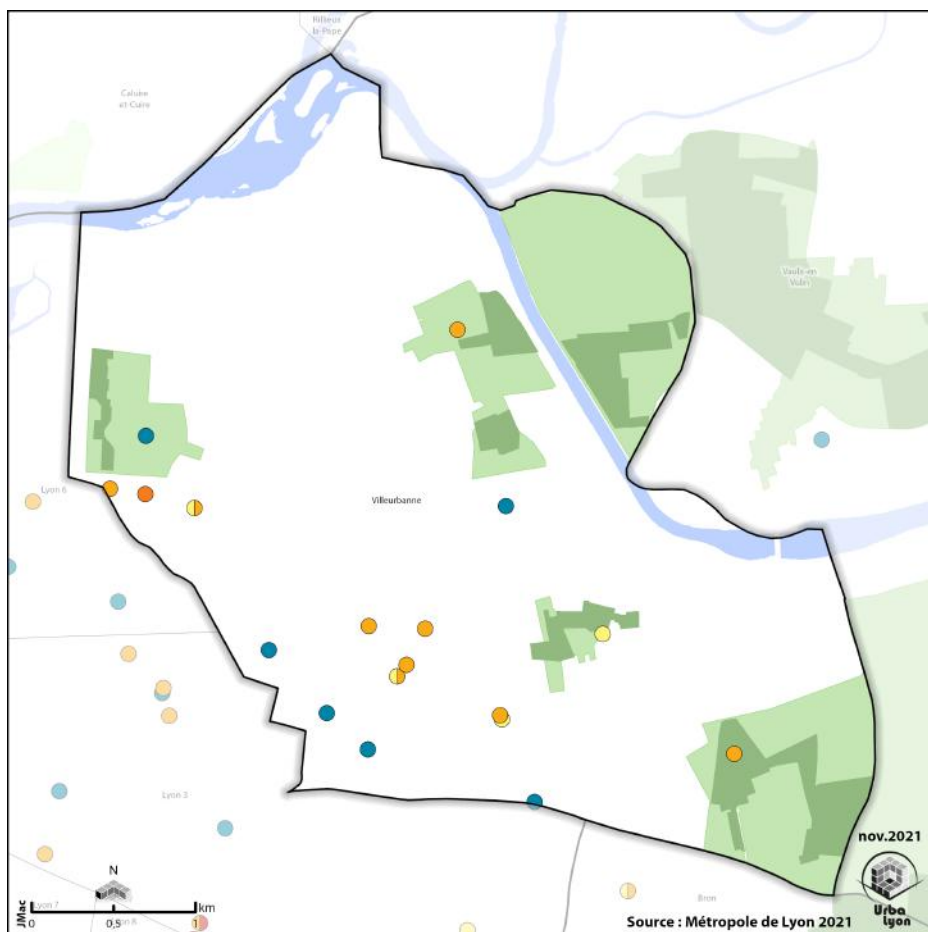


## Les établissements d'enseignement primaire et secondaire (publics et privés)



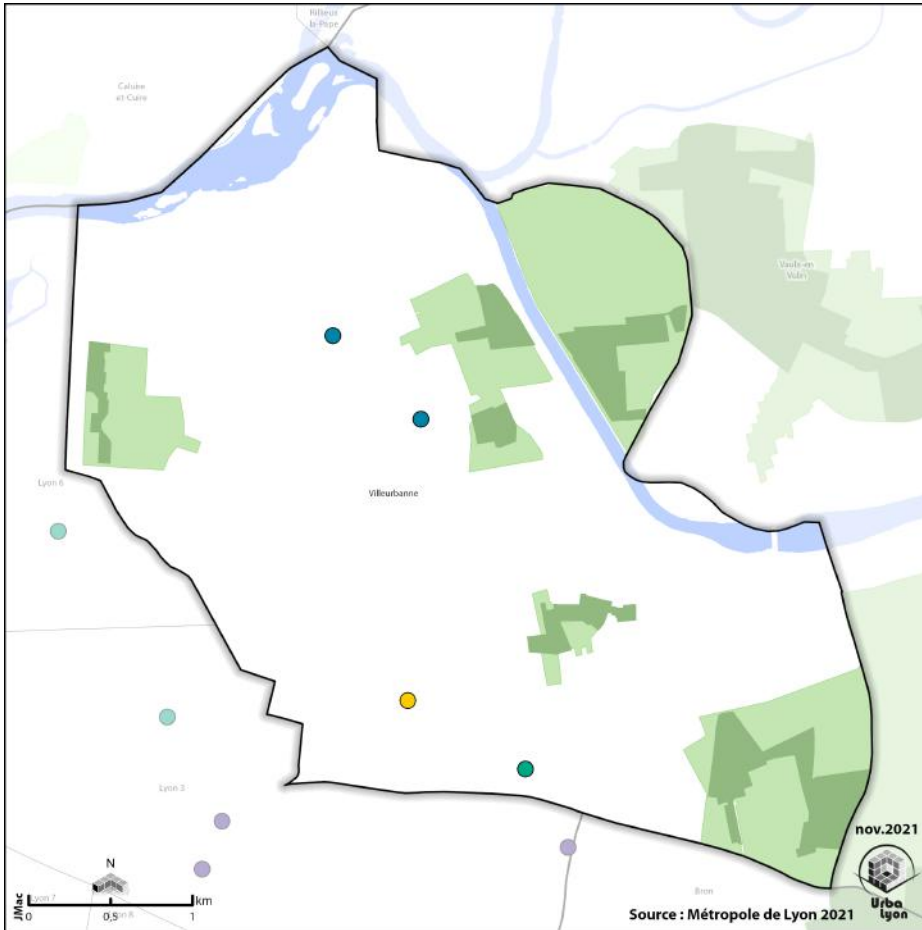
- ▭ Conférences Territoriales des Maires
- ▭ Secteurs scolaires
- Collèges**
  - REP
  - REP+
  - Hors éducation prioritaire
- Cités éducatives**
  - Cité « Grande Ile »- Vaulx-en-Velin
  - Cité Minguettes-Clochettes
  - Cité Rillieux-la-Pape
  - Lyon 8- Etats-Unis-Langlet-Santy-Mermoz
  - Grande Ile + sud
  - Quartier Politique de la Ville (QPV) (décret du 30 décembre 2014)
  - Quartier de veille active ( QVA) (périmètre d'extension du QPV)
  - Quartier de veille active ( QVA)

## Les établissements pour personnes âgées



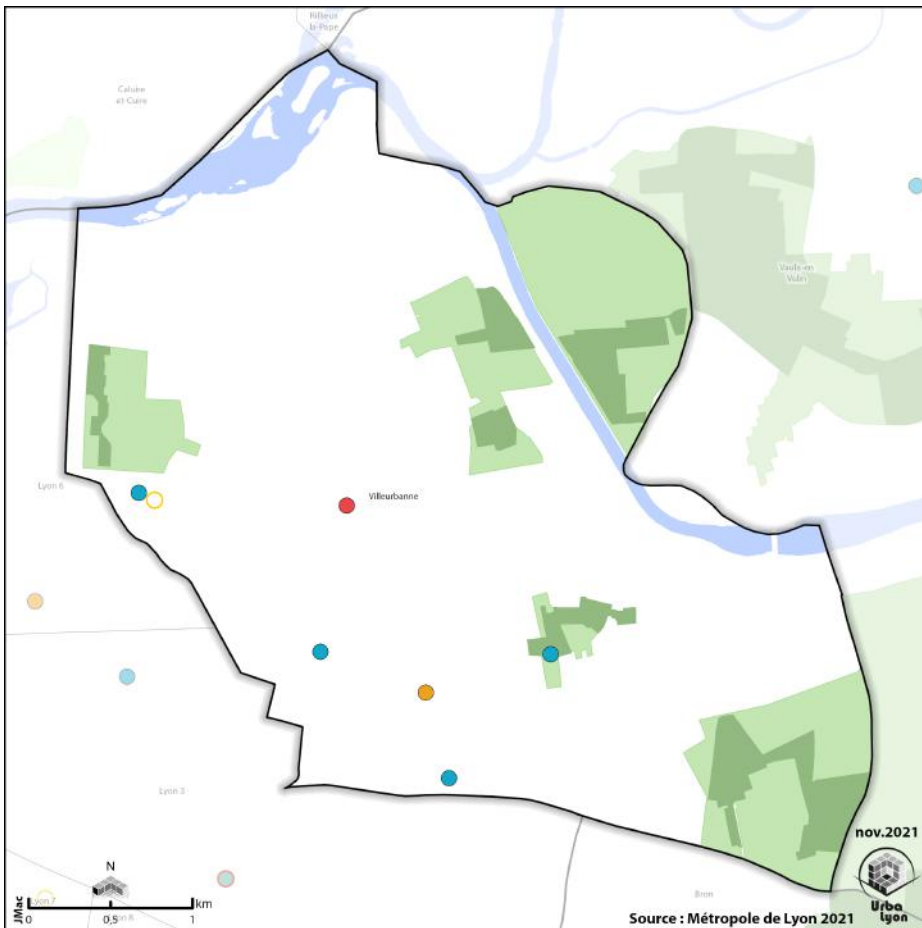
- ▭ Conférences Territoriales des Maires
- Établissements non médicalisés**
  - Accueil de jour
  - Résidence Autonomie
  - Hébergement Temporaire
- Établissements médicalisés**
  - Accueil de jour
  - Unité de Soins Longue Durée
  - Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées et Dépendantes
  - Hébergement Temporaire
- Quartier Politique de la Ville (QPV) (décret du 30 décembre 2014)
- Quartier de veille active ( QVA) (périmètre d'extension du QPV)
- Quartier de veille active ( QVA)

## Les établissements pour les adultes handicapés



- ☐ Conférences Territoriales des Maires
- Type d'établissement ou de service**
- Accueil de jour
  - Service d'Accueil Temporaire (SAT)
  - Domicile collectif
  - Foyer Hébergement ou Unité d'Hébergement
  - Foyer-appartement
  - Foyer de vie
  - Foyer d'accueil médicalisé
  - SAVS (1) - SAMSAH (2)
- Quartier Politique de la Ville (QPV) (décret du 30 décembre 2014)
  - Quartier de veille active ( QVA) (périmètre d'extension du QPV)
  - Quartier de veille active ( QVA)

## Les établissements de protection de l'enfance



- ☐ Conférences Territoriales des Maires
- Types d'établissements**
- Protection**
- Accueil de jour
  - Accueil Mère Enfant (AME)
  - Appartement éducatif
  - Centre éducatif et professionnel (CEP)
  - Foyer Jeune Travailleur (FJT)
  - Placement familial associatif
  - Service d'accompagnement personnel en milieu naturel (SAPMN)
  - Accueil externalisé
  - Foyer, habitat diversifié, lieu de vie, MECS
- Prévention**
- Prévention spécialisée
  - Milieu ouvert
- Quartier Politique de la Ville (QPV) (décret du 30 décembre 2014)
  - Quartier de veille active ( QVA) (périmètre d'extension du QPV)
  - Quartier de veille active ( QVA)

# ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL PAR LA METROPOLE DE LYON

- ◆ Beaucoup de jeunes, mais proportionnellement moins que dans les autres CTM
- ◆ La faible dépendance (GIR 4) plus fortement représentés
- ◆ Un peu moins d'aides aux tierces personnes qu'ailleurs
- ◆ Le logement et le travail sont les deux principales préoccupations des ménages qui demandent de l'aide sociale

## Un taux de naissance supérieur à la moyenne métropolitaine

Avec 16,4 naissances pour 1 000 habitants en 2018, Villeurbanne affiche un ratio de natalité plus élevé que la moyenne métropolitaine (14,6).

Cependant, entre la période 2008/2013 et celle de 2013/2018, le nombre de naissances baisse de -1% à Villeurbanne, alors qu'il progresse à l'échelle de l'ensemble de la métropole lyonnaise de +3%.

## Les moins de 20 ans autant représentés qu'en métropole de Lyon, les 20-30 ans surreprésentés

Le jeunes villeurbannais de moins de 20 ans sont autant représentés qu'à l'échelle de la métropole lyonnaise. Leur part dans

la population totale est de 25%.

La commune se distingue toutefois, comme Lyon, par une surreprésentation des 20-30 ans, en lien par la forte présence d'étudiants et de jeunes actifs. La commune représente ainsi 11% de la population totale de la métropole de Lyon, mais 14% de celle âgée entre 20 et 30 ans.

La part des 20-30 ans dans la population locale atteint 21%, contre une moyenne de 16% en métropole de Lyon.

Comparativement aux autres CTM, seule Lyon affiche une part aussi élevée (22%).

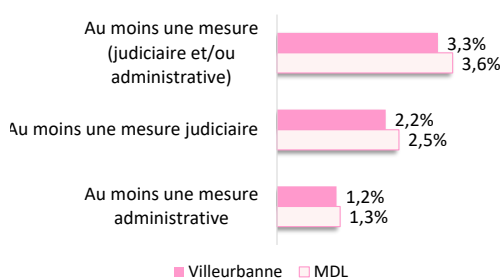
Dans toutes les autres CTM, la part des 20-30 ans dans la population totale ne dépasse pas 12%.

## Villeurbanne, une ville avec un taux d'accueil en crèche faible mais compensé par le potentiel des assistantes maternelles

Concernant l'accueil des jeunes enfants, l'offre de places en crèches publiques ou privés est plutôt faible (20 places en structures collectives pour 100 enfants de moins de 3 ans), mais l'offre d'accueil individuel compense avec 57 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

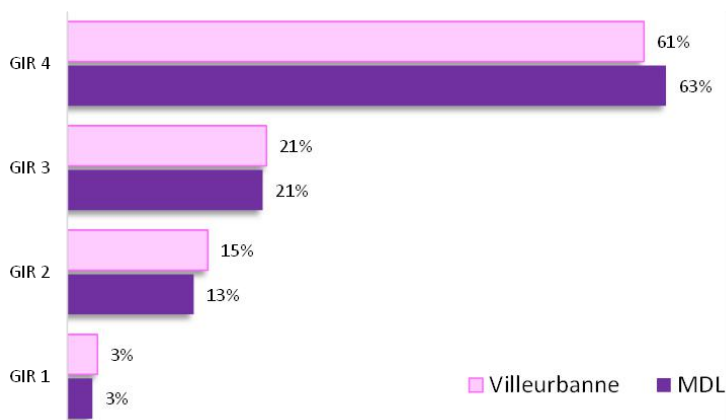
Le suivi de grossesse est faible, certaines familles ne sont que peu sensible à la surveillance prénatale; mais celui des enfants vus en post-natal est dans la moyenne de la métropole de Lyon.

### Taux de bénéficiaires de mesure de protection en 2019 pour 100 mineurs de 0 à 17 ans



	Villeurbanne	Métropole de Lyon	
P M I et prévention santé	Taux de naissance en 2018 (21) pour 1000 habitants (1)	16,4	14,6
	Evolution des naissances entre la période 2008/2013 et 2013/2018 (1)(21)	-1%	3%
	Places chez les assistantes maternelles pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020 (22)	57	54
	Suivis de grossesses pour 100 naissances enregistrées en 2019 (22)	9,2%	18,7%
	Bilans de santé en 2019 (nb d'enfants vus) (22)	2 118	17 741
	Enfants vus en post-natal précoce pour 100 naissances enregistrées en 2019	53	53

## Répartition des bénéficiaires de l'APA à domicile par GIR en 2019 <sup>(33)</sup>



## Une forte activité de protection de l'enfance mais

### proportionnellement plus faible que la moyenne métropolitaine

Il y a proportionnellement un peu moins de mesures de protection des mineurs que dans les autres CTM, mais comme le volume de Villeurbanne est conséquent, c'est un sujet important pour l'accompagnement réalisé par les travailleurs sociaux.

### Les bénéficiaires à l'APA plutôt en GIR 1 et GIR 2

"L'APA est une prestation financière destinée aux personnes de 60 ans et plus qui font face à des difficultés à effectuer des tâches de la vie quotidienne."

La proportion des aides en GIR 4 ("GIR4, c'est-à-dire le niveau le plus léger de la dépendance") est plus faible que la moyenne métropolitaine, mais la tendance s'inverse pour les GIR 1 et GIR 2 plus handicapants. Pour les personnes concernées.

L'aide pour les adultes handicapés est plus demandée à Villeurbanne que dans le reste de la métropole de Lyon, et celle pour les enfants est dans la moyenne..

"Les personnes qui éprouvent des difficultés à accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne ou qui peuvent faire face à des restrictions de participation peuvent bénéficier d'aides ou de prestations individuelles. L'AAH et l'AAEH existent depuis 1975 tandis que la PCH est entrée en vigueur en 2005. L'ACTP est vouée à disparaître. L'AAH est aussi un minimum social » (les explications sur les sigles sont dans le tableau ci-contre).

## Perte d'autonomie en 2019 <sup>(33)</sup>

		Villeurbanne	Métropole de Lyon
Autonomie	Bénéficiaires APA à domicile	2 068	17 941
	Bénéficiaires APA GIR1	66	477
	Bénéficiaires APA GIR2	307	2 395
	Bénéficiaires APA GIR3	435	3 703
	Bénéficiaires APA GIR4	1 260	11 346

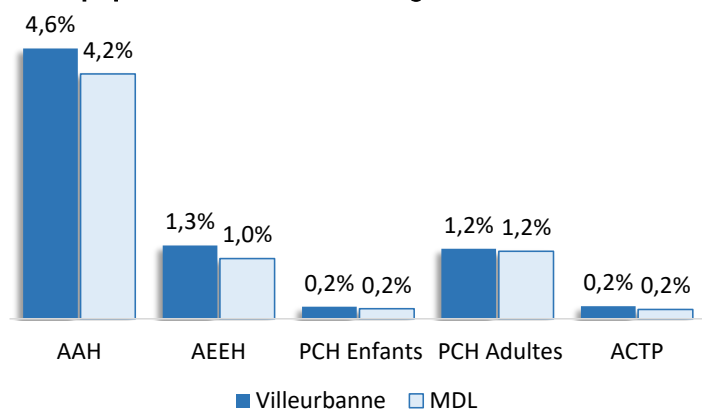
## Les aides au handicap <sup>(33)</sup>

Note : Estimations sous évaluées

(le secret statistique ne permet pas d'additionner certaines communes)

		Villeurbanne	Métropole de Lyon
Handicap	Droits ouverts de l'Allocation adultes handicapés (AAH) [20-59 ans]	4 009	31 580
	Droits ouverts de l'Allocation de l'éducation de l'enfant handicapé (AAEH) [0-19 ans]	474	3 687
	PCH Enfants domicile et établissement [0-19 ans]	78	620
	PCH Adultes domicile et établissement [20-59 ans]	1 040	8 736
	Droits ouverts de l'Allocation compensatrice de tierce personne (ACTP) [20-59 ans]	190	1 220

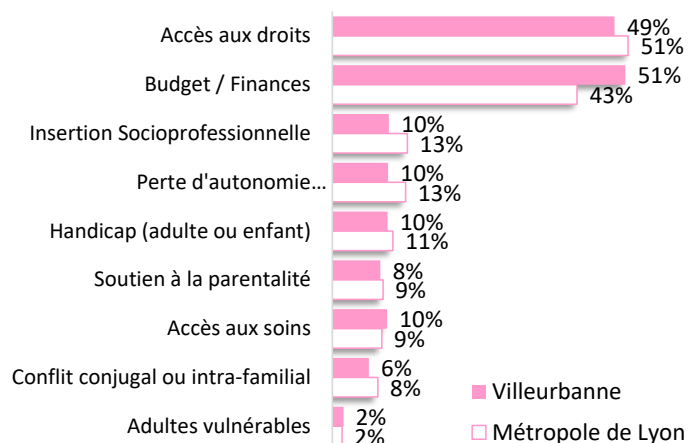
## La part des aides au handicap dans la population de la classe d'âge concernée <sup>(33)</sup>



## Les ménages ayant bénéficié d'un accompagnement social en 2019 <sup>(22)</sup>

	Villeurbanne	Métropole de Lyon
Nombre de ménages reçus	5 207	55 000
dont nouveaux ménages	45%	49%

## Les sujets traités lors des accompagnements sociaux en 2019 (en pourcentage de ménages reçus) <sup>(22)</sup>



## Les sujets traités lors des accompagnements sociaux en 2019 (en nombre de ménages) <sup>(22)</sup>

	Villeurbanne	Métropole de Lyon	
Accompagnements sociaux	Problématique budgétaire et/ou financière	2 651	23 396
	dont surendettement	381	2 886
	Protection des adultes vulnérables	101	924
	Accès aux droits	2 553	28 273
	Accès aux soins	495	4 731
	Conflit conjugal ou intra-familial	331	4 353
	Insertion socioprofessionnelle	512	7 176
	Perte d'autonomie due au vieillissement	505	6 997
	Handicap (adulte ou enfant)	501	5 786
	Soutien à la parentalité	434	4 850

## Moins d'accompagnement social

2 354 nouveaux ménages villeurbannais ont bénéficié d'un accompagnement social, ce qui porte à 5 207 ménages en cours d'accompagnement. soit 7,1% des ménages. Ce taux se situe en dessous de la moyenne métropolitaine (8,7%).

## Surreprésentation

### de l'accompagnement d'ordre financier et budgétaire

L'accompagnement des travailleurs sociaux de la CTM porte principalement sur des questions financières et budgétaires. Un ménage sur deux accompagné vient avec cette problématique, même si d'autres sujets sont abordés.

La préoccupation qui arrive en deuxième position, est l'accès au droit des ménages. Un ménage sur deux aborde la question.

Les ménages villeurbannais sont proportionnellement plus nombreux que dans le reste de la métropole de Lyon à chercher des réponses autour de l'accès aux soins.

À l'inverse ils sont en proportion moins concernés par la perte d'autonomie, l'insertion professionnelle ou les conflits intra-familiaux.

Les autres sujets sont dans les mêmes proportions que la moyenne métropolitaine lyonnaise.

# DÉFINITIONS ET SOURCES

(par ordre alphabétique)

**Conférences territoriales des Maires (CTM) :** dix subdivisions ou « conférences territoriales des maires » (CTM) composent la Métropole. Elles présentent autant de caractéristiques géographiques, sociodémographiques et économiques différentes. Ces conférences regroupent plusieurs communes.

**Solde naturel :** différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. [Source : Insee - RP 2018](#)

**Solde migratoire apparent :** estimation indirecte par différence entre la variation totale de la population et le solde naturel. [Source : Insee - RP 2018](#)

**Taux de natalité :** nombre de naissances vivantes de l'année rapporté à la population totale de l'année. Le taux est exprimé pour 1 000 habitants. [Source : Insee - RP 2018](#)

**Indice de vieillissement :** rapport entre le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Il permet de mesurer la dynamique du vieillissement de la population. Si l'indice est inférieur à 100, le nombre de jeunes est supérieur au nombre de personnes âgées. [Source : Insee - RP 2018](#)

**Artificialisation (taux d') :** les espaces artificialisés recouvrent les zones urbanisées (habitat, grands équipements, espaces verts), les zones d'activité économique, les grandes infrastructures (routières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires) ainsi que les espaces en mutation (chantiers, décharge, espaces libres urbains), par opposition aux espaces agricoles et naturels. [Source : Urbalyon, MOS, 2020](#)

**Taux de construction :** nombre de logements construits sur une période de 10 ans rapporté au nombre total de logements en début de période. [Sources : Sitadel-2010-2020, Insee - RP 2010](#)

**Actifs :** les actifs au sens du recensement (Insee) sont les personnes âgées de 15 à 64 ans, actives occupées et chômeurs. [Source : Insee - RP 2018](#)

**Taux de pauvreté monétaire :** part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire, une année donnée. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie de l'année considérée. Le seuil privilégié en France et en Europe est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En 2018, il correspond à 1063€/mois. [Source : Insee - DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA - Filosofi 2018](#)

**Revenu disponible :** revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il prend en compte les revenus d'activité (y compris indemnités de chômage), retraites et pensions, revenus du patrimoine et les prestations sociales perçues. Tous ces revenus sont nets des impôts directs. [Source : Insee - DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA - Filosofi 2018](#)

**Niveau de vie :** revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. L'unité de consommation est un système de pondération qui permet de comparer les niveaux de vie en s'affranchissant de la taille et la composition des ménages. [Source : Insee - DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA - Filosofi 2018](#)

**Revenu médian :** revenu disponible qui partage la population en deux parties égales : la moitié des ménages a un revenu supérieur et l'autre moitié un revenu inférieur. Le revenu médian est calculé par unité de consommation pour autoriser la comparaison des revenus en s'affranchissant de la taille et la composition des ménages. Il est équivalent à la notion de niveau de vie médian. [Source : Insee-DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA - Filosofi 2018](#)

**Prestations sociales :** elles regroupent les prestations familiales et de logement et les minima sociaux. Les prestations familiales sont les allocations familiales, l'allocation de soutien familial, l'allocation de rentrée scolaire, le complément familial et la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Les principales prestations de logement sont l'allocation de logement familial, l'allocation de logement social, l'allocation personnalisée au logement. Les principaux minima sociaux sont le revenu de solidarité active, l'allocation pour adulte handicapé, le minimum vieillesse, l'allocation de solidarité spécifique. La part des prestations sociales dans le revenu disponible est la part des prestations sociales perçues dans l'ensemble du revenu à la disposition du ménage. [Source : Insee - DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMSA - Filosofi 2018](#)

**Bénéficiaires de la C2S :** depuis le 1er novembre 2019, la complémentaire santé solidaire (C2S) remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). La C2S est une aide pour payer les dépenses de santé. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Le taux de

bénéficiaires de la C2S correspond à la population couverte par la C2S (assurés et ayants droit) parmi l'ensemble des assurés du régime général de la sécurité sociale (assurés et ayants droit - y compris les sections locales mutualistes) soit 90% de la population. [Source : CNAMTS, au 01/01/2020](#)

**Population couverte par la CAF :** population qui comprend l'allocataire (responsable du dossier pour l'ensemble de la famille), le conjoint éventuel présent au foyer, les enfants à charge au sens des prestations familiales, les personnes à charge au sens des aides au logement ou du RSA. Le taux de couverture est la population couverte par la CAF rapportée à la population totale. [Sources : CAF au 31/12/2020, Insee - RP 2018](#)

**Population couverte par le RSA :** population qui correspond aux membres composant le foyer allocataire du RSA : l'allocataire du RSA, le conjoint éventuel présent au foyer, les enfants à charge au sens des prestations familiales, les personnes à charge au sens du RSA. La part de la population couverte par le RSA est le nombre de personnes couvertes par le RSA rapporté à l'ensemble de la population. [Sources : CAF au 31/12/2020, Insee - RP 2018](#)

**QPV/QVA :** Les quartiers de la politique de la ville (QPV) concentrent les populations les plus modestes identifiées à partir du critère du revenu par habitant. Les quartiers de veille active (QVA) ont un statut moins prioritaire mais les indicateurs économiques et sociaux montrent qu'une intervention des collectivités locales reste nécessaire.

**Demandaurs d'emploi catégorie ABC :** parmi les catégories de demandaurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, on distingue les demandaurs d'emploi sans emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégorie A) et les demandaurs d'emploi en activité réduite courte de 78h maximum par mois (catégorie B) ou longue de plus de 78h (catégorie C) et tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi. [Source : Pôle emploi, au 31/12/2020](#)

**Taux de demandaurs d'emploi :** rapport entre le nombre de demandaurs d'emploi de catégorie A inscrits à Pôle emploi et la population active au sens du recensement de la population (personnes de 15 à 64 ans, actives occupées à laquelle s'ajoute les chômeurs en recherche d'emploi). [Sources : Pôle Emploi au 31/12/2020, Insee - RP 2017](#)

**Familles nombreuses :** familles (couples et familles monoparentales) avec 3 enfants ou plus âgés de moins de 25 ans. La proportion de familles nombreuses est le nombre de familles nombreuses rapporté au nombre de familles avec enfants. [Source : Insee - RP 2018](#)

**Pression de la demande :** nombre de ménages ayant au moins une demande active rapporté au nombre de logements sociaux attribués au cours d'une année donnée. [Source : Fichier commun de la demande, 2020](#)

**Logements sociaux SRU :** décompte du nombre de logements sociaux dans les communes concernées par l'application de la loi SRU. Le taux de logements sociaux au sens de la Loi SRU est le nombre de logements décomptés rapporté au nombre de résidences principales répertoriées. [Source : DDT du Rhône - Inventaire SRU au 01/01/2020](#)

**SIAE :** les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) regroupent les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les entreprises d'insertion (EI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), les associations intermédiaires (AI) et les régies de quartier (RQ). [Source : DDETS, 2018](#)

**AAH :** l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est réservée au public adulte (20 ans et plus), en difficulté importante d'autonomie et d'accès à l'emploi. C'est une aide financière qui permet d'assurer un revenu minimum aux personnes handicapées. Elle est attribuée sous réserve de respecter 4 critères : incapacité, âge, nationalité, ressources. [Source : MDL, 2019](#)

**APA :** l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une prestation financière destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus qui font face à des difficultés à effectuer des tâches de la vie quotidienne. Elle permet de financer une partie des dépenses nécessaires au soutien à domicile (APA à domicile) ou de financer une partie du tarif dépendance fixé par l'établissement d'accueil (APA en établissement). [Source : MDL, 2019](#)

**GIR :** Le degré de difficulté à accomplir des actes essentiels de la vie quotidienne est apprécié au moyen de la grille d'évaluation nationale AGGIR qui permet de classer le niveau d'autonomie des personnes. Les GIR 1 et 2 qualifient un niveau de dépendance important, les GIR 3 et 4 modéré.

**AEEH :** l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une aide attribuée sans condition de ressources à tout jeune en difficulté

d'autonomie. Elle est destinée à compenser les frais et l'aide spécifique apportée à un enfant en lien avec son handicap. [Source : Métropole de Lyon, 2019](#)

**PCH**: la prestation de compensation du handicap (PCH) vise à répondre aux besoins de compensation des personnes présentant une difficulté absolue ou deux difficultés graves parmi un référentiel d'activités. Elle est destinée aux enfants (moins de 20 ans) ou aux adultes (20-59 ans avec des situations dérogatoires au-delà). Il est possible de bénéficier de la PCH à domicile ou en établissement. [Source : Métropole de Lyon, 2019](#)

**Nombre de places en EHPAD** : les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sont des structures médico-sociales qui permettent d'assurer une prise en charge globale de la personne en perte d'autonomie. Le nombre de places est calculé sur la population des 80 ans et plus. Les capacités indiquées sont les capacités autorisées. Le taux d'équipement est le nombre de places rapportées à la population 80 ans et plus. [Sources : Métropole de Lyon, 2019 - Insee, RP 2018](#)

**Nombre de places en établissements pour adultes en situation de handicap** : ces établissements sont des structures médico-sociales ou sanitaires : les foyers de vie, les foyers d'hébergement, les maisons d'accueil spécialisées, les accueils de jour (y compris médicalisés), les foyers d'accueil médicalisé, les domiciles collectifs, les foyers appartement, les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) renforcés et les services d'accueil temporaire. Les différentes catégories d'établissements se différencient par l'importance des aides apportées. Le nombre de places est calculé sur la population des 20-59ans. Les capacités indiquées sont les capacités autorisées. Le taux d'équipement est le nombre de places rapportées à la population 20-59 ans. [Sources : Métropole de Lyon et ARS au 31/12/2020 - Insee, RP 2018](#)

**Nombre de places en établissements pour enfants en situation de handicap** : ces structures médico-sociales sont les instituts d'éducation motrice (IEM), les établissements pour enfants ou adolescents polyhandicapés (EEAP), les instituts médico-éducatifs (IME), les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP), les instituts pour déficients sensoriels (IES), les établissements d'accueil temporaire d'enfants handicapés. Le nombre de places est calculé sur la population des 0-19ans. Les capacités indiquées sont les capacités autorisées. Le taux d'équipement est le nombre de places rapportées à la population 0-19 ans. [Sources : Finess au 22/10/2021 - Insee, RP 2018](#)

**REP/REP+** : les réseaux d'éducation prioritaire visent à corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire en renforçant

l'action pédagogique et éducative dans établissements scolaires des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

**Réseau structurant des pistes cyclables** : ossature du réseau cyclable qui assure les liaisons intercommunales et est aménagé principalement sur des axes qui sont déjà structurants pour les autres modes de déplacement. Il privilégie des aménagements en site propre (bandes cyclables, aménagements de couloirs bus mixtes (bus/vélos)...). [Source : data.grandlyon.com](#)

**Population desservie par les transports en commun** : population se situant dans un rayon de 500m autour d'une gare SNCF ou d'un arrêt de métro, dans un rayon de 400m autour d'un arrêt de tram et de 300m autour d'un arrêt de bus. [Source : Insee-DGFIP, Cnaf, Cnav, CCMMSA - Filosofi 2015](#)

**Nombre d'équipements sportifs** : équipements ouverts au public, à titre gratuit ou onéreux, pour y pratiquer une activité physique et sportive (y compris les espaces et sites de sport de nature). [Source : Ministère en charge des sports - Recensement des équipements sportifs 2021](#)

**Nombre d'enfants de moins de 3 ans rapporté au nombre de places en structure collective** : ratio rapportant la capacité d'accueil en crèche (hypothèse théorique qu'une place bénéficierait à un enfant) et le nombre d'enfants scolarisés de moins de 3 ans à l'ensemble des enfants de moins de 3 ans. [Sources : Métropole de Lyon - 2019, Insee - RP 2018](#)

**Taux de généralistes** : nombre d'omnipraticiens libéraux en exercice rapportés à la population générale pour 100 000 habitants. Les omnipraticiens sont diplômés de médecine générale (généralistes de premier recours, médecins à exercice particulier). [Sources : Insee - BPE 2019, Insee - RP 2018](#)

(1) Insee, recensement de la population 2018

(1bis) Insee, recensement de la population 2017

## RÉFÉRENCES DES SOURCES

(1ter) Insee, recensement de la population 2010

(2) Acooss-Urssaf au 31 décembre 2020

(3) Pôle emploi au 31 décembre 2020

(5) Urbalyon, Mos, 2020

(7) Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

(6) Insee, répertoire des entreprises et des établissements (REE) 2020

(8) Sitadel, 2010-2020

(9) Observatoire des transactions immobilières et foncières (OTIF) - Marché immobilier des Notaires (Min -Perval), 2018 et 2019

(11) site data.GrandLyon.com, données de novembre 2021

(13) DDT du Rhône, Inventaire SRU au 1<sup>er</sup> janvier 2020

(14) Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), 2018

(15) Finess, extraction octobre 2021

(16) ARS Auvergne-Rhône-Alpes

(17) Ministère en charge des sports, recensement des équipements sportifs (RES), 2021

(18) Rectorat de l'académie de Lyon (les données ne concernent que les établissements publics), année 2020

(20) Caf du Rhône au 31 décembre 2020

(21) Insee, statistiques de l'Etat civil, 2018

(22) Métropole de Lyon

(23) Insee, enquête sur les hébergements touristiques, 2021

(24) Régime général de l'assurance maladie, Balises -ORS Auvergne-Rhône-Alpes

(25) Ministère en charge des Sports, 2018

(26) FiLoSoFi, 2018

(27) Inserm CépiDC, BALISES -ORS Auvergne-Rhône-Alpes

(29) Insee, Flores 2018

(30) Cnamts, 1er janvier 2020

(31) Insee, base permanente des équipements (BPE), 31 décembre 2019

(34) Fichier commun de la demande, 2020

Directeur de la publication : **Damien Caudron**

Référent : **Patrick Brun** - [p.brun@urbalyon.org](mailto:p.brun@urbalyon.org)

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers  
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation  
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme